

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue à l'Hôtel de ville de Québec, situé au 2, rue des Jardins, à Québec, le 21 mars 2018, à 13 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Harold Noël, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier
- M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observateur, en partie seulement
- Me Marc-André Gravel, avocat, pour le point 3DG1
- Me Nicolas Gagné, avocat, pour le point 3DG1
- Me Antoine Bourgoïn-Sarazin, avocat, pour le point 3DG1

Est absent :

- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2018-32

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, quitte la séance.

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

M^{es} Marc-André Gravel, Nicolas Gagné et Antoine Bourgoin-Sarazin, avocats, se joignent à la séance.

Procédure judiciaire - Municipalités de Lac-Beauport et des Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury c. Communauté métropolitaine de Québec et Procureure générale du Québec

M. Gilles Lehouillier demande le vote. Tous les membres présents votent en faveur de la résolution.

Résolution n° E-2018-33

- Autoriser la firme Gravel Bernier Vaillancourt avocats à préparer et déposer, au nom de la Communauté métropolitaine de Québec une déclaration d'appel contre le jugement rendu le 12 mars 2018, par l'honorable Michel Beaupré, j.c.s. siégeant dans le district de Québec dans le dossier 200-17-024292-161;
- Autoriser, à partir du 22 mars 2018, la Communauté métropolitaine de Québec à négocier un règlement avec les municipalités de Lac-Beauport, des Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, de Sainte-Brigitte-de-Laval, de Lac-Delage et la ville de Québec.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2018-32 à E-2018-33, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une. La séance se termine à 14 h 30.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE